

Réunion du 13 novembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 93  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Bernard MELIANDE, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Dominique TOUYA, Michel JESER, Didier REY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Patrick PEYRE-POUTOU, Bernard TURPAIN, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 9A A LA SOCIETE TRANSPORTS LAPORTE ; PROLONGATION DU DELAI ACCORDE POUR REALISER LE TRANSFERT DE PROPRIETE**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans une délibération en date du 14 novembre 2016, le conseil communautaire a autorisé la vente d'environ 1ha 50a 00ca prélevés sur le lot 9A situé sur la zone Eurolacq 2 (commune de Labastide-Monréjeau), à la société TRANSPORTS LAPORTE ou à toute société représentée par M. Nicolas LAPORTE au prix de 28 €/m<sup>2</sup> HT.

L'engagement de la communauté de communes à vendre ce terrain aux conditions ci-dessus énoncées était accordé pour un délai maximum d'un an à compter de la date de la délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'était pas conclu, cet accord devenait caduc et la délibération tacitement abrogée.

Or, le ruisseau le Toche parcourant la zone Eurolacq 2 ayant été dévié dans le passé, la communauté de communes de Lacq-Orthez a entamé des démarches afin que le cadastre intègre le nouveau tracé de ce ruisseau. Ces démarches étant relativement longues, le service du cadastre n'a pas encore pu enregistrer les nouveaux contours. Tant que cet enregistrement ne sera pas effectué, il ne sera pas possible de signer d'acte de vente de parcelles sur la zone.

Il est donc proposé au conseil communautaire de proroger de neuf mois le délai accordé pour réaliser le transfert de propriété du lot 9A à la société TRANSPORTS LAPORTE et de maintenir les conditions de la vente telles qu'énoncées dans la délibération du 14 novembre 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de prendre acte** de la prolongation de neuf mois à compter de la présente délibération du délai d'un an accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **de garder inchangées** les conditions de la vente :
  - environ 1ha 50a 00ca prélevés sur le lot 9A,
  - prix de vente à 28 €/m<sup>2</sup> HT,
  - pacte de préférence sur le reste du lot 9A,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.).

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2017